



**Gemeng  
Biissen**

# A V I S

Il est porté à la connaissance du public que le Ministre du Travail a accordé par ses décisions du 22 janvier 2024

- (arrêté n° 3A/2024/4146/183) l'autorisation à exploiter un compresseur de la marque BOGE, du type C15D, avec le numéro de construction 5058780
- (arrêté n° 3A/2024/4147/183) l'autorisation à exploiter un compresseur de la marque BOGE, du type S50-3, avec le numéro de construction 5080943

à la société Dostert Ateliers Mécaniques à Bissen, 4, Klengbusbiërg.

Conformément à la loi du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, tous les intéressés peuvent interjeter auprès du Tribunal administratif appel contre l'autorisation susdite. Cet appel doit être présenté, sous peine d'irrecevabilité, par l'intermédiaire d'un avocat inscrit au tableau du tribunal d'arrondissement de Luxembourg ou de Diekirch, dans le délai de quarante jours qui commence à courir à dater du jour de l'affichage de la décision.

Bissen, le 30 janvier 2025

Pour le collège des bourgmestres et échevins,

Le secrétaire communal f.f.,

*Jacques Birey*



Le bourgmestre,

*[Signature]*

